



Extrait du www.acdn.net

<https://acdn.net/spip/spip.php?article977>

LES ARMES NUCLEAIRES EN BREF

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : mardi 15 mars 2016

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

QU'EST-CE QU'UNE ARME NUCLEAIRE ?

Une bombe dont l'explosion est due à une **réaction en chaîne soit de fission**, soit de *fusion* du noyau (*nucleus*) de certains atomes :

- bombe A (pour "Atomique") : fission

o d'atomes d'uranium 235, issu d'un processus d'enrichissement de l'uranium naturel en U235

o ou d'atomes de plutonium 239, corps artificiel résultant de la réaction en chaîne obtenue dans un réacteur nucléaire fonctionnant lui-même à l'U235. Tout vient donc de l'uranium.

- **bombe H** (pour "Hydrogène") ou "bombe thermonucléaire" : **fusion** d'atomes ultralégers d'isotopes de l'hydrogène (deutérium, tritium). Cette fusion est obtenue à une très haute température, par l'explosion à l'intérieur de la bombe H d'une bombe A faisant office de détonateur.

QUELS SONT SES EFFETS ?

- Effets physiques

o Flash aveuglant (au sens propre).

o Effet thermique : chaleur intense qui volatilise les corps près du point zéro et, plus loin, les brûle, les carbonise, et provoque d'énormes incendies.

o Effet de souffle : une onde de choc se propage à plus de 1000 km/h et pulvérise tout.

o Effet électromagnétique sur les installations et instruments électroniques.

o Effet radioactif à court, moyen, long et très long terme.

- Puissance

o La plus grosse bombe "conventionnelle" au TNT (explosif classique), utilisée au Vietnam par les Américains, pesait environ 5 tonnes. Little Boy, bombe A à l'uranium larguée sur Hiroshima le 6 août 1945, pesait 4 tonnes, mais équivalait à 15 kilotonnes (15 000 tonnes) de TNT. Fat Man, bombe A au plutonium larguée sur Nagasaki le 9 août 1945, pesait près de 5 tonnes mais valait 20 kilotonnes de TNT.

o Les bombes H sont encore plus puissantes, de l'ordre du million de tonnes de TNT, ou mégatonne. *Castle Bravo* testée aux îles Marshall par les Américains le 1er mars 1954 faisait 15 mégatonnes, mille fois Hiroshima. La *Tsar Bomba*, la plus puissante de toutes, testée par les Soviétiques le 30 octobre 1961, faisait 57 mégatonnes.

o Ainsi, bien que la puissance d'une arme atomique puisse être réduite (l'obus américain *Davy Crocket* équivalait seulement à 10 tonnes de TNT), on peut dire que les armes nucléaires ont des effets dévastateurs démesurés. Ce sont des armes de destruction massive. Elles n'épargnent rien ni personne. Elles massacrent sans faire de distinction entre civils et militaires. A ce titre, ce sont des armes de crime contre l'humanité.

- Radioactivité

o Emission de particules *alpha*, *béta*, et de rayons *gamma*. Ceux-ci sont les plus pénétrants, mais les particules *alpha*, qui peuvent être arrêtées par une feuille de papier, n'en sont pas moins extrêmement dangereuses dès

qu'elles sont inhalées ou ingérées : elles détruisent l'ADN des cellules avoisinantes et déclenchent des désordres majeurs.

o Les *radiations externes*, par exposition directe à l'explosion d'une bombe (ou *irradiation*) peuvent entraîner la mort immédiate ou à brève échéance, mais les *radiations internes (par contamination)* peuvent aussi l'entraîner, parfois des années plus tard, en provoquant leucémies, cancers, diabète, maladies cardiaques, et anomalies génétiques transmissibles aux générations futures. A ce titre aussi, on peut parler de crime contre l'humanité. Ce risque est lié à la contamination radioactive en général, qu'elle soit due aux explosions nucléaires (essais...), à des armes radioactives comme les munitions à uranium appauvri, ou aux retombées d'accidents de réacteurs, comme à Tchernobyl ou Fukushima.

- Effets humains

- o Morts et blessures par effets de souffle et de chaleur.
- o Maladies et décès dus à la radioactivité.

EXEMPLE

Supposons qu'une bombe de 100 kt - égale à 7 fois celle d'Hiroshima, et à la plus petite bombe française - explose au-dessus de l'Assemblée Nationale.

Dans un rayon de 3 km (jusqu'au boulevard périphérique), la chaleur entraînera la mort quasi instantanée de tout ce qui vit. Avantage : les victimes auront à peine eu le temps de souffrir.

Entre 3 et 5 km, la plupart des gens mourront rapidement d'asphyxie ou des effets conjugués de l'explosion, des incendies et de l'irradiation.

Entre 5 et 10 km, la moitié des personnes mourront de traumatismes et de brûlures, et beaucoup d'autres, dans les jours suivants, d'hémorragies internes et de la décomposition de leurs tissus, dues aux radiations.

Au-delà, des milliers de personnes mourront dans les mois et les années à venir de cancers et autres maladies dues à la contamination radioactive.

COMBIEN D'ETATS POSSEDENT-ILS DES ARMES NUCLEAIRES ?

Actuellement 9 (peut-être 10 avec l'Arabie saoudite).

- ▶ **5 Etats Dotés d'Armes Nucléaires (EDAN)**, désignés comme tels dans le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) dont ils sont signataires : les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni (tous trois à l'origine du TNP), la France et la Chine. On les surnomme "le P5".
- ▶ **4 Etats nucléaires officieux** : Israël, Inde, Pakistan, qui n'ont jamais adhéré au TNP, et Corée du Nord, qui l'a signé mais s'en est retirée une fois qu'elle a acquis l'arme nucléaire grâce à lui.
- ▶ **184 Etats** membres de l'ONU ne possèdent **pas** d'armes nucléaires et sont considérés comme des "Etats non

dotés" ou **ENDAN**. D'après la doctrine française (« notre arme atomique est notre assurance-vie »), ils sont censés vivre dans l'insécurité. Ils devraient donc se la procurer...

COMBIEN Y-A-T-IL D'ARMES NUCLEAIRES DANS LE MONDE ?

15 740, chiffre estimé début 2016. Les Etats-Unis et la Russie en détiennent près de 95 % et les 7 autres Etats un millier au total. La France en possède 300, le Royaume-Uni 225, la Chine environ 200, Israël au moins 80, l'Inde et le Pakistan chacun une centaine, et la Corée du Nord moins d'une dizaine. 2000 de ces armes sont prêtes à partir sur ordre à tout moment. C'est le cas des 96 "têtes nucléaires" françaises équipant les 16 missiles M51 (6 par missile) embarqués à bord d'un sous-marin nucléaire français (SNLE) toujours en mer.

Cinq pays - Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas et Turquie - hébergent chez eux des bombes américaines en vertu d'un accord dans le cadre de l'OTAN. 23 autres pays se disent placés "sous le parapluie américain".

Dans les années 80, on comptait environ 70 000 armes nucléaires. Une série de traités bilatéraux entre USA et URSS puis Russie (SORT, START 1 et 2, Washington, Moscou, Nouveau Traité START de 2010) les ont ramenées à moins de 16 000. Elles peuvent néanmoins anéantir entre huit et dix fois la totalité des humains.

COMBIEN LA FRANCE A-T-ELLE D'ARMES NUCLEAIRES ?

300. C'est notre "outil de dissuasion de stricte suffisance" : de quoi faire un petit milliard de morts, pour un coût cumulé de 300 milliards Euros et 3,6 milliards Euros/an pour sa "modernisation" (ou "prolifération verticale").

LES 5 MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU DOIVENT-ILS LEUR STATUT AU FAIT DE POSSEDER DES ARMES NUCLEAIRES ?

Absolument pas. A la création de l'ONU en octobre 1945, ils ont obtenu ce statut parce qu'ils faisaient partie du camp des vainqueurs de la 2e guerre mondiale. Un seul d'entre eux avait la bombe : les Etats-Unis. Aujourd'hui, 4 Etats au moins disposent de l'arme nucléaire sans avoir ce statut. Admettre un lien entre les deux, ce serait offrir un siège permanent à la Corée du Nord ou à tout Etat proliférateur.

L'EMPLOI D'ARMES NUCLEAIRES CONSTITUERAIT-IL UN CRIME CONTRE L'HUMANITE ?

Oui. Pour l'Assemblée générale de l'ONU, "tout Etat qui emploie des armes nucléaires et thermonucléaires doit être considéré comme violant la Charte des Nations Unies, agissant au mépris des lois de l'Humanité et commettant un crime contre l'Humanité et la civilisation" (résolution 1653 (XVI) du 24 novembre 1961). Elle l'a redit dans ses résolutions de décembre 1978, 79, 80, 81, 90, 91... et encore en décembre 2015.

LES ARMES NUCLEAIRES SONT-ELLES INTERDITES ?

Pas encore. A la différence des autres "armes de destruction massive", biologiques et chimiques, les armes nucléaires n'ont fait l'objet d'aucune convention ni d'aucun traité d'interdiction. C'est ce "vide juridique" que le traité d'interdiction et d'élimination, que les Etats non nucléaires réclament, devra combler. L'interdiction devra concerner tous les Etats ; l'élimination, tous les Etats nucléaires (dans et hors TNP).

EXISTE-T-IL UNE OBLIGATION DE PROCEDER A L'ELIMINATION COMPLETE DES ARMES NUCLEAIRES ?

Oui, mais elle est restée lettre morte. L'article 6 du Traité de Non-Prolifération (TNP) entré en vigueur en 1970 énonce cette obligation des EDAN, en contrepartie de l'engagement des ENDAN à ne pas se procurer d'arme nucléaire. La Cour Internationale de Justice l'a confirmée à l'unanimité dans son Avis du 8 juillet 1996 :
"Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace."

POURQUOI PREVOIR UN CONTROLE MUTUEL EN PLUS DU CONTROLE INTERNATIONAL ?

Deux précautions valent mieux qu'une. L'AIEA, chargée d'empêcher la non-prolifération, a failli dans le cas de la Corée du Nord. Elle pourrait être chargée de contrôler aussi le désarmement nucléaire. Mais le contrôle sera d'autant plus sûr et efficace que les EDAN, premiers intéressés, se contrôleront aussi mutuellement.

QUELLE EST LA POSITION ACTUELLE DE LA FRANCE ?

"Indépendance, liberté, capacité à faire prévaloir nos valeurs, voilà pourquoi nous devons chaque jour assurer la permanence de la dissuasion nucléaire et être capables, à chaque instant, d'en améliorer encore l'organisation, le fonctionnement et les armes." (François Hollande à Istres, 19 février 2015)

CITATIONS

Mikhaïl Gorbatchev : "Plus aucune arme nucléaire d'ici l'an 2000 !" (Janvier 1986)

Général US Lee Butler, ex-chef du Strategic Air Command : "Les armes nucléaires sont fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables."

Pape François : "La dissuasion nucléaire et la menace de destruction mutuelle assurée ne peuvent pas servir de base à une éthique de fraternité et de coexistence pacifique entre les peuples et les Etats... C'est mon grand espoir : un monde sans armes nucléaires est *vraiment* possible." (Vienne, 8/12/2014)
